

Termes De Références

« Renforcement des capacités des élus, cadres fonctionnaires et société civile au niveau de la Région de l'Oriental »

Atelier 1 :

« Pouvoirs de la Région en matière d'environnement et de développement durable »

Oujda, 18 & 19 Octobre 2022

1. Contexte de la consultation :

La mise en œuvre de la régionalisation avancée, telle que prônée par la constitution de 2011 et la consolidation de la décentralisation visent à appuyer et à accompagner les collectivités territoriales pour réaliser leurs missions et répondre aux attentes des citoyen(ne)s en matière de services publics de proximité, de développement économique, social et environnemental.

Il y'a lieu de noter également que dans le cadre des trois lois organiques des collectivités territoriales, le législateur a accordé un intérêt particulier à la formation des élu(e)s en instituant, pour la première fois, le « droit à la formation » pour les membres des conseils des collectivités territoriales d'une part, et d'autre part, en inscrivant la supervision de la formation continue des élu(e)s et fonctionnaires des collectivités territoriales parmi les compétences propres de la Région (article 82 de la loi n°111.14).

De même, le décret n° 2.16.297, publié le 29 juin 2016, fixant les modalités de formation continue des membres de conseils des collectivités territoriales, a confié à la Région, la mission d'élaboration du Schéma Directeur Régional de Formation Continue (SDRFC) des élu(e)s des collectivités territoriales.

Cette prestation s'inscrit dans le cadre du plan de formation spécifique émanant du SDRFC financé par la Fondation Hanns Seidel au Maroc qui portera sur la thématique de l'environnement et le renforcement des capacités des élus, fonctionnaires et société civile.

Au niveau de la Région de l'Oriental, un atelier de deux jours est prévu pour démarrer ce partenariat sur le thème : « **Pouvoirs de la Région en matière d'environnement et de développement durable** » pour approfondir par la suite le travail de réflexion collective sur la thématique de l'environnement au niveau régional.

2. Objectifs de formation :

Cet atelier a pour objectif général de favoriser la création d'un environnement professionnel facilitant la coopération entre les différents acteurs, au service d'une gestion durable de l'action collective.

Plus spécifiquement, cet atelier a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Définir le rôle de la Région dans le domaine de l'environnement et du développement durable ;
- Appréhender les enjeux de l'environnement dans la gestion des affaires régionales ;
- Identifier les mécanismes de mise en œuvre de la responsabilité de la région en matière d'environnement ;
- Savoir identifier les principaux acteurs de la législation et de son application pour pouvoir répondre aux différentes exigences applicables ;

3. Contenu indicatif et séquences :

Pour atteindre les objectifs cités ci-dessus, Cette prestation vise à ainsi que prendre les séquences ci-après dans le programme proposé par le prestataire :

- **Première Séquane** : les défis environnementaux dans le développement territorial.
- **Deuxième Séquane** : législations, politiques et information environnementale et leurs rôles dans le développement durable territorial.
- **Troisième Séquane** : l'Etat, les Régions et les citoyens et leurs rôles dans la préservation de l'environnement naturel.
- **Quatrième Séquane** : l'administration territoriale et son rôle dans la résolution des problèmes environnementaux

- **Cinquième Séquane** : expériences arabes et internationales dans la lutte contre les problèmes environnementaux dans les villes et régions.
- **Sixième Séquane** : Proposition d'une Charte environnemental propre à la Région de l'Oriental (Assises / Valeurs / Principes).

Mission 1 : Préparation d'un projet de programme pour l'atelier

- Préparer un programme de formation, qui prend en considération les spécificités des participant(e)s ;
- Préparer des supports de formation (présentations PPT, vidéos, fichiers Excel, ou autres documents d'appui).

Mission 2 : Animer l'atelier

- Animer l'atelier et modérer les discussions et les travaux de groupes ;
- Donner des présentations (PPT) pour stimuler les échanges entre les participants et renforcer leurs capacités autour de la thématique ;
- Rédaction du rapport final portant sur le déroulement de l'atelier et reportage des principaux points de discussions et des recommandations ;
- Préparer l'évaluation de l'atelier par les participant(e)s.

4. Durées des sessions et du cycle de formation

Le délai de cet atelier est réservé pour deux jours.

5. Groupes cibles :

La prestation est destinée-Pour 25 participant-e-s (élus et cadres fonctionnaires) du conseil de la région de l'oriental.

6. Résultats attendus à la fin de l'atelier :

- Production collective des Vision, Mission, Valeurs, Attributions clés, Principes de management dans le secteur de l'environnement, Principes de fonctionnement et rôles des acteurs dans la matière.
- Constitution – si nécessaire - d'un focus groupe de volontaires (3 à 5 personnes) pour consolider et finaliser avec le formateur la rédaction d'une charte environnemental propre au Conseil de la Région de l'Oriental qui pourra être approfondie ou ajustée en interne par la suite (les assises d'une charte environnementale).

7. Kit et Support Pédagogique :

Le prestataire fournira toute sorte de documentation qui sera nécessaire pour cet atelier :

- Présentation de la formation en langue arabe ;
- Tous les documents doivent être produits en Arabe et soumis sous forme électronique (Word et PPT).

8. Profils de l'expertise :

- Diplôme d'études supérieures (Docteur, ingénieur ou équivalent) en développement durable, agronomie, environnement ou toute autre discipline jugée pertinente à la consultation ;
- Ayant une solide expérience dans les thématiques de l'environnements, société civile et compétences des conseils des régions au Maroc,
- Expérience en lien avec l'intégration de la protection de l'environnement dans la planification locale ;
- Expérience prouvée dans la modération et animation d'ateliers en lien avec le thème ;
- Compétences relationnelles, capacité à transmettre, à gérer un groupe et à s'adapter aux différents profils des participants ;

9. 9 Présentation de l'offre du contractant

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

1. Offre Technique détaillant :

- a. CV de(s) expert(s);
- b. Note de cadrage et programme de l'atelier.

2. Offre Financière :

Une offre financière détaillée .

10. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en une seule tranche après validation de tous les livrables.

11. Dépôt des offres

Les offres seront envoyées à Mr. Rachid Hjaji par mail : hjaji@hssma.org ou déposées au siège de la Fondation Hanns Seidel au Maroc à l'adresse suivante :

**Fondation Hanns Seidel Maroc/Mauritanie
Bureau Rabat
Rue al Karm, Imm. 9, Appt. 1
10 100 Rabat - Hay Riad
Maroc**

Toute demande d'informations complémentaires sera faite par email à : hjaji@hssma.org